



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 122350

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le statut de la langue française au sein des organisations internationales. En effet, le statut de la langue française au sein des organisations internationales fait actuellement l'objet d'un vif débat. Le français et l'anglais sont officiellement les deux langues de travail de l'ONU. Du moins cela est-il inscrit dans les textes fondateurs de l'organisation depuis 1945. La place du français se serait apparemment dégradée et la pratique de la langue serait reléguée au rang de langue de traduction. Aussi, il lui serait utile de savoir ce qui pourrait être mis en oeuvre pour réhabiliter un principe fondamental, le respect des langues officielles, et favoriser la réussite des missions onusiennes en améliorant les communications entre le siège de l'ONU et les troupes sur le terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122350

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 avril 2007, page 3887